

---

# La norme orthographique et les *Rectifications* de 1990 : vers une évolution de nos représentations sur l'orthographe ?

Martha Makassikis

---

 <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1028>

DOI : 10.57086/cpe.1028

## Electronic reference

Martha Makassikis, « La norme orthographique et les *Rectifications* de 1990 : vers une évolution de nos représentations sur l'orthographe ? », *Cahiers du plurilinguisme européen* [Online], 10 | 2018, Online since 01 janvier 2018, connection on 07 novembre 2023. URL : <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1028>

## Copyright

Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

# La norme orthographique et les *Rectifications* de 1990 : vers une évolution de nos représentations sur l'orthographe ?

Martha Makassikis

## OUTLINE

---

1. La norme orthographique du français
  - 1.1. Essai de définition
  - 1.2. La constitution de la norme orthographique en France
  - 1.3. Modernisation, conservatisme, puis de nouveau modernisation... ?
2. Les *Rectifications* orthographiques de 1990
  - 2.1. Le cadre dans lequel elles se sont déroulées
  - 2.2. Les zones concernées par les *Rectifications*
  - 2.3. Zoom sur les principaux points des *Rectifications*
    - 2.3.1. La zone phonographique
    - 2.3.2. La zone morphographique
    - 2.3.3. La zone des lettres étymologiques et historiques
    - 2.3.4. La zone strictement graphique
  - 2.4. La réception des *Rectifications* en France, en Belgique, en Suisse et au Québec
3. Vers une évolution de nos représentations sur la norme orthographique avec les *Rectifications* ?

## TEXT

---

- 1 Tout le monde le sait, l'orthographe du français se caractérise par sa complexité. D'un abord difficile pour les scripteurs apprentis, elle n'épargne pas les experts. Si, malgré sa complexité, elle est respectée par les scripteurs, c'est qu'elle a été instituée en *norme* et que toute erreur enfreignant la norme est plus ou moins sévèrement punie (les sanctions allant de la mauvaise note à un refus d'embauche). À la fin du siècle dernier, en 1990 pour être exact, ont été avalisées des *Rectifications*, qui visaient à régulariser certaines zones incohérentes du système de la langue. Ces *Rectifications* qui modifient l'orthographe de quelque 2000 mots (dont 70 seulement sont fréquents) semblent se fonder sur une représentation elle aussi modifiée de la norme orthographique.

- 2 La question qui nous occupera est celle de savoir si l'on n'est pas en train de s'acheminer, avec les *Rectifications* de 1990, vers une nouvelle manière de se représenter la norme orthographique. Dit autrement, nous verrons si les *Rectifications* ne préfigurent pas une évolution de nos représentations sur l'orthographe.
- 3 Pour répondre à ce questionnement, nous examinerons d'abord les caractéristiques de la norme orthographique française, telle qu'elle s'est constituée au cours des siècles. Puis, nous présenterons les *Rectifications* de 1990, le contexte historique dans lequel elles ont été mises en place, leur objet et la manière dont elles ont été reçues dans les différents pays francophones, ce qui nous laissera tout loisir de réfléchir, dans une troisième et dernière étape, aux représentations que se font les locuteurs-scripteurs de la norme orthographique et à l'éventuelle coïncidence de ces représentations avec la représentation de la norme orthographique sous-jacente aux *Rectifications*.

# 1. La norme orthographique du français

## 1.1. Essai de définition

- 4 Parler de *norme orthographique* semble relever de la tautologie, l'orthographe étant déjà porteuse d'un sème normatif, visible dans les définitions qu'on en propose habituellement. L'orthographe est définie comme la « manière correcte d'écrire les mots, comme un ensemble de règles fixées par l'usage<sup>1</sup> ». Les termes *correction*, *règle* et *usage*, présents dans ces paraphrases définitives, évoquent l'idée de norme, qu'on retrouve dans l'étymologie même du mot : *ορθογραφία*, (art de l') écriture droite, convenable, correcte.
- 5 Mais qu'entend-on par la notion de *norme* ? Un examen des définitions proposées dans les dictionnaires d'usage (*Petit Robert*, *Lexis*), ainsi que dans les dictionnaires plus spécialisés (*Dictionnaire Historique de la Langue Française* d'A. Rey, *Dictionnaire de Linguistique* de J. Dubois et al., *Grammaire d'aujourd'hui* de M. Arrivé et al.) permet de mettre en relief deux sèmes caractéristiques de la norme, et qui sont complémentaires : un sème qualitatif et un sème quantitatif. La norme est *ce qui doit être* : c'est ce qui doit être choisi si l'on veut se

conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel. Mais c'est aussi *ce qui est* : ce qui est habituel, conforme à la majorité des cas, ce qui correspond à l'usage commun et courant.

- 6 Ces deux sèmes, bien qu'étant constitutifs de la norme, ne se recoupent pas forcément. Dans le domaine de l'orthographe, par exemple, il arrive que certaines erreurs apparaissent de façon récurrente dans les productions des scripteurs, sans pour autant être légitimées par la norme.

## 1.2. La constitution de la norme orthographique en France

- 7 La norme orthographique française s'est constituée à la même époque que la norme linguistique. Toutes deux sont nées au 17<sup>e</sup> siècle : la norme linguistique voit le jour en 1647 dans les *Remarques sur la langue française* de l'Académicien Vaugelas, la norme orthographique s'établit, quant à elle, en 1635 avec la fondation de l'Académie par Richelieu. Elles sont nées d'un besoin de fixer la langue (pour la norme linguistique) et la graphie (pour la norme orthographique). Toutes deux sont tiraillées dès leurs origines entre deux principes : l'*usage* et la *raison* pour la norme linguistique, la *phonétique* et l'*étymologie* pour la norme orthographique. Mais elles ne sont pas régulées par les mêmes personnes et/ ou organismes. Ceux qui décident en langue, ce sont les grammairiens (jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle), puis la Cour et les écrivains (aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles), ensuite le peuple et l'élite culturelle (à partir du 19<sup>e</sup> siècle). Ceux qui détiennent le pouvoir en orthographe, ce sont les scribes et tous ceux qui manient l'outil scriptural (jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle), puis à partir du 17<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours, les ministres et les instances étatiques que ceux-ci ont créées (l'Académie française est l'œuvre du ministre de Louis XIII, Richelieu, tout comme le Conseil Supérieur de la Langue Française est né sur décision du Premier Ministre de l'époque, Michel Rocard). Il apparaît que la nation n'a pas encore eu voix au chapitre en matière d'orthographe, et ce malgré son fort investissement à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle.

	Régulateurs	
	de la norme linguistique	de la norme orthographique
Jusqu'au xvi <sup>e</sup> siècle	grammairiens	« écrivants » (scribes et tous ceux qui manient l'outil scriptural)
xvii <sup>e</sup> – xviii <sup>e</sup> siècles	- Cour - écrivains	- Académie française - pouvoir politique
xix <sup>e</sup> – xix <sup>e</sup> siècles	- peuple - élite culturelle	

### 1.3. Modernisation, conservatisme, puis de nouveau modernisation... ?

- 8 Pour bien comprendre le cadre dans lequel se sont inscrites les *Rectifications* de 1990, il importe de retracer à grands traits l'histoire de l'orthographe française. Celle-ci peut être grossièrement divisée en deux grandes périodes : une période allant de 1635 à 1848, qui se caractérise par une modernisation de l'orthographe française (8 000 modifications graphiques sont enregistrées par l'Académie et reçues par l'usage), et une période allant de 1848 à 1988, qui est marquée à l'inverse par une stagnation des graphies, un conservatisme ambiant, lequel nourrit une représentation figée de l'orthographe et la vision fataliste d'un immobilisme orthographique. Paradoxalement, cette période est celle qui voit fleurir le plus grand nombre de projets de réforme de l'orthographe, mais tous sont rejetés par l'Académie, qui désapprouve le fait que la plupart de ces projets s'attaque aux lettres étymologiques entre autres.

## 2. Les Rectifications orthographiques de 1990

### 2.1. Le cadre dans lequel elles se sont déroulées

- 9 Les *Rectifications* de 1990 s'inscrivent dans la lignée des projets de réformes avortés de la fin du 19<sup>e</sup> et du début du 20<sup>e</sup> siècle. Mais contrairement à ces derniers, elles semblent vouloir mettre fin au

conservatisme orthographique, qui s'est installé progressivement à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, immobilisant l'orthographe pendant 140 ans (de 1848 à 1988).

- 10 Les *Rectifications* se caractérisent par quatre traits distinctifs.
1. Elles se fondent sur des bases plus scientifiques que les précédentes : en effet, plus de la moitié des membres appelés à participer à l'élaboration des *Rectifications* sont des linguistes.
  2. Elles reçoivent le soutien de l'État, et notamment du Premier Ministre, Michel Rocard. Ce dernier est fortement impliqué dans le projet ; c'est même lui qui suggère les 5 points d'orthographe à rectifier.
  3. Elles sont élaborées en un temps record, 5 mois. Autant dire que les *Rectifications* ne se sont pas fait attendre, comme le furent les différentes éditions du *Dictionnaire* de l'Académie.
  4. Enfin, elles déclenchent une levée de boucliers lors de leur publication au *Journal Officiel*, le 6 décembre 1990. L'Académie apaise l'agitation médiatique par un communiqué qui, en remplaçant le terme de *Rectifications* par celui de *recommandations*, enterre provisoirement, dans l'opinion publique, la norme orthographique qui venait de naître.

## 2.2. Les zones concernées par les *Rectifications*

- 11 Les points d'orthographe qui ont été touchés par les *Rectifications* sont les suivants :
1. le *trait d'union* est remplacé dans un certain nombre de mots par la soudure (ex. *portemonnaie*) ;
  2. le *pluriel des mots composés* du type « verbe – nom » et « préposition – nom » s'aligne sur celui des mots simples (*des pèse-lettres, des après-skis*) ;
  3. l'*accent circonflexe* n'est plus obligatoire sur les lettres *i* et *u* (ex. *ile, gout*) ;
  4. le *participe passé* reste invariable dans le cas de *laisser* suivi d'un infinitif (ex. *elle s'est laissé mourir*) ;
  5. les *anomalies* sont normalisées :
    - les mots empruntés suivent, pour l'accentuation et le pluriel, les règles des mots du français (un *imprésario* – des *imprésarios*) ;
    - les séries désaccordées sont réaccordées : elles gagnent en cohérence, tant à l'intérieur d'une famille (ex. *boursouffler* comme *souffler*, *charriot* comme *charrette* [Catach, 1991 : 181]) que de manière isolée (*douçâtre*).

- 12 Les *Rectifications* apportent des solutions à la graphie des séries désaccordées, des néologismes et des emprunts. Elles tendent à rectifier quelques incohérences léguées par le passé et à prendre des mesures orientées vers l'avenir, en facilitant et harmonisant les futures créations des langages scientifiques et techniques.

## 2.3. Zoom sur les principaux points des *Rectifications*

- 13 Ayant précisé le cadre historique des *Rectifications* ainsi que les zones concernées, penchons-nous à présent sur les changements significatifs qu'elles prônent. Ces changements privilégient quatre zones : la zone phonographique, la zone morphographique, la zone des lettres étymologiques et historiques ainsi que la zone strictement graphique.

### 2.3.1. La zone phonographique

- 14 L'orthographe de certains mots est modifiée en vue d'une transparence graphie-phonie. C'est le cas d'*assoir*, *ognon*, *asséner*, *interpeler*, *deuxième*, *sizième*, *dizième*. Dans les quatre premiers termes, la graphie est alignée sur la phonétique. Dans les trois derniers, la morphologie est sacrifiée au profit de la phonétique : ainsi, la lettre dérivative -x présente dans *deuxième*, *sixième*, *dixième* et signalant le lien avec la famille du mot perd son rôle.
- 15 C'est également en vue d'une plus grande transparence phonographique que l'accent aigu est remplacé par un accent grave dans les substantifs *allègement*, *crèmerie*, *évènement* et dans les formes verbales au futur ou au conditionnel *j'allègerai(s)*, *j'espèrerai(s)*, *je complèterai(s)*. Trois commentaires s'imposent.
- D'un point de vue sémantique, la modification de l'accent graphique ne change rien au sens. Que ces mots soient prononcés avec un e plutôt ouvert ou plutôt fermé, n'est pas source d'ambiguïté.
  - D'un point de vue phonétique, l'accent tombant en français sur la dernière syllabe prononcée, c'est seulement dans cette position que le timbre de la voyelle [e] / [ɛ] a son importance. Partout ailleurs, qu'il soit un peu plus ouvert ou un peu plus fermé ne revêt aucune importance. Les phonéticiens disent qu'en position non finale, le e est prononcé mi-ouvert, mi-fermé.

- D'un point de vue graphique, on constate que tous ces mots présentent un patron commun : le e accentué est suivi d'une consonne et d'un e caduc qui n'est pas prononcé (sauf pour *règlement* et ses dérivés qui présentent un schéma graphique un peu différent : e accentué + 2 consonnes + e). La présence du e caduc modifie les frontières syllabiques et justifie l'accent grave : *é/vé/ne/ment* → 4 syllabes graphiques, *é/vèn(e)/ment* → 3 syllabes phonétiques.
- 16 En revanche, *médecin(e)* n'a pas été rectifié, entrant ainsi dans le clan des exceptions.
- 17 Un autre point des *Rectifications* qui va dans le sens d'une plus grande transparence graphie-phonie est la modification de l'usage du tréma. Dorénavant le tréma se déplace sur la voyelle prononcée : *ambigüe*, *ambigüité*, *cigüe*, *contigüité*. Dans l'ancienne norme, la règle en vertu de laquelle le tréma était invariablement porté par la *seconde voyelle* était sous-tendue par un critère positionnel : *maïs* – *ambiguë*. La norme rectifiée fait fi du critère positionnel et décide de faire porter le tréma sur la voyelle qui est prononcée, que celle-ci soit première ou seconde. On comprend ainsi que le e étant muet dans *ambigue*, le tréma se place sur le u prononcé, pour éviter la prononciation [ãbig].

### 2.3.2. La zone morphographique

- 18 Sur le plan morphographique, les *Rectifications* régularisent les familles désaccordées. Ainsi, *chausse-trappe* s'écrit avec deux « p » sur le modèle de *trappe*, *trappeur*, *trappillon* et *charriot* reçoit un second « r » pour s'aligner graphiquement sur sa famille (*charrette*, *charron*, *charrier*, *charroyer*). Ces deux termes ont été rectifiés en tenant compte de la fréquence et de l'étymologie. La plupart des mots de la famille prenant une double consonne qui, de surcroît, est étymologique (*trappe* est issu du francique °*trappa* et *char* provient du latin *carrus*), il était pertinent d'ajouter cette consonne manquante aux exceptions.
- Thimonnier (1976 : 65) explique l'ancienne norme comme suit : lorsque le mot est préfixé, il ne prend qu'une consonne (ex. attraper) ; les autres mots (pourvus ou non d'un suffixe) comportent deux consonnes (*trappe*, *trappeur*...). Cette explication permet également de rendre compte de la graphie de bour-



- soufler (préfixé) vs soufflet, soufflerie (suffixés) et de persifler (préfixé) vs siffler, siffler (suffixés).
- Avec la nouvelle norme, tous les mots de la famille, qu'ils soient simples ou affixés, voient leur consonne doublée. Cette rectification présente l'avantage de réduire les incohérences graphiques au sein d'une même famille de mots.
  - Toutefois subsiste un problème morphologique. Il reste dans la famille de trappe un mot qui continue à s'écrire avec un p : attraper. Le maintien de cette exception au sein de la famille est préjudiciable au bon fonctionnement du plurisystème orthographique.
- 19 Les *Rectifications* proposent en outre une régularisation du pluriel des noms composés de type « verbe – nom » et « préposition – nom ». Désormais l'on peut ajouter le morphogramme -s, indicateur du pluriel nominal, sans avoir besoin de réfléchir au sens de chacun des termes qui composent le mot pour décider de sa flexion. Signalons au passage que le grammairien belge, Marc Wilmet, va beaucoup plus loin dans sa *Grammaire rénovée du français* : il propose d'accorder tous les mots composés, quelle que soit la nature des éléments qui les constituent, même lorsque ceux-ci sont munis d'un article intérieur singulier ou d'un nom à pluriel audible. Par exemple : *des crève-la-faims, des trompe-l'oeils, des queue-de-chevals...* Il avoue qu'il s'agit là d'une « position radicale, choquant nos habitudes visuelles, mais logique à partir du moment où le mot entier cesserait d'être analysé » (2007 : 24).
- 20 Les *Rectifications* suggèrent par ailleurs de franciser les graphèmes et le pluriel des mots étrangers. Les graphies *globetrotteur, vadémécum, pizzéria* et les formes nominales plurielles *jazzmans, lieds* viennent remplacer *globetrotter, vademecum, pizzeria, jazzmen, lieder*. L'initiative est bonne, quoique la forme *jazzmans* puisse paraître choquante à première vue pour un anglophone et *lieds* pour un germanophone.
- 21 Enfin, sur le plan de la morphologie verbale, les *Rectifications* nous enjoignent à ne plus accorder le participe passé du verbe (*se*) *laisser* suivi d'un infinitif : ex. *ils se sont laissé convaincre, je les ai laissé partir*. Cette règle contrevient aux règles générales d'accord avec les auxiliaires *être* et *avoir*, mais s'aligne sur la règle d'accord du participe passé avec le verbe (*se*) *faire* : *elle s'est fait aider, je les ai fait cuire*.

### 2.3.3. La zone des lettres étymologiques et historiques

- 22 Les *Rectifications* proposent encore de modifier l'orthographe de certains mots afin de la rendre *conforme à l'étymologie*. Tel est le cas de *nénufar* qui a, non un étymon grec, comme la graphie « ph » le suggérerait, mais un étymon arabe, *nînûfar*, *nîlûfar*, dérivé du persan *nîlûfar*, lui-même emprunté au sanscrit *nîlōtpala* « lotus bleu »<sup>2</sup>. L'orientation générale des *Rectifications* est une simplification raisonnée de l'orthographe.
- 23 En ce qui concerne les accents circonflexes, les *Rectifications* préconisent de les supprimer sur les voyelles « i » et « u », à moins qu'ils ne servent à distinguer les homophones : on a, partant, le droit d'écrire *abime*, *boite*, *chaine*, *connaitre*, *huitre*, *aout*, *bruler*, *gout*, *sure (ment)*, mais on continue d'écrire l'adjectif masculin *sûr* avec un accent circonflexe pour le distinguer de la préposition *sur*. Si cette décision permet de ménager la mémoire, elle fait perdre à certains mots l'indice morphologique de rattachement à la famille (*huitre/ ostréiculture*). En somme, avec l'ancienne norme, l'accent circonflexe sur le *i* et le *u* ne véhiculait aucune information phonétique supplémentaire (*i/î* : [i], *u/û* : [y]), mais il pouvait assumer une fonction morphologique (*île/ insulaire*) ou logographique (il servait à la distinction des homophones : *sûr/ sur*), et dans certains cas, était une trace de l'histoire du mot (*boîte*, *brûler*). Avec la norme rectifiée, l'accent circonflexe sur le « i » et le « u » ne conserve que sa fonction logographique. Ses valeurs morphologique et purement historique disparaissent.

### 2.3.4. La zone strictement graphique

- 24 Sur le plan strictement graphique, une initiative des *Rectifications* a consisté à régulariser l'orthographe des numéraux composés, en intercalant un trait d'union entre chacun des termes constitutifs du nombre : ex. *vingt-et-un*, *deux-cents*, *trente-et-unième*. Dans le prolongement de cette rectification, on pourrait envisager de rendre invariables *cent* et *vingt* en toute position, à l'instar des autres numéraux.
- 25 Qui plus est, l'orthographe des verbes en *-eler*, *-eter* a été homogénéisée : *j'amoncèle*, *j'étiqûète* s'écrivent ainsi sur le modèle de *je pèle*,

*j'achète*. Le choix de l'accent grave par les spécialistes est motivé par la plus grande fréquence de celui-ci (Nina Catach, 1991) : statistiquement, les accents graves sont plus nombreux que les consonnes doubles. Cette modification facilite l'apprentissage en régularisant la graphie des verbes conjugués. Il subsiste néanmoins quelques exceptions : *j'appelle*, *je jette* et leurs dérivés continuent de s'écrire avec une consonne double. Pour quelle raison ces verbes n'ont-ils pas été rectifiés ? Serait-ce pour ne pas choquer nos habitudes orthographiques et pour servir de matière à de prochaines *Rectifications* ? Sans doute. Mais là n'est pas le plus préoccupant. En lisant un article de Renée Honvault-Ducrocq (2006 : 236) écrit conformément à l'orthographe rectifiée, nous avons été confrontée à une graphie problématique : « des mots *nouvèlement* introduits ». L'adverbe *nouvèlement* écrit ainsi, sous l'influence de la graphie rectifiée *renouvèlement*, pose problème, dans la mesure où il bouleverse le fonctionnement morphologique des adverbes en *-ment* en introduisant une incohérence dans la série. *Nouvèlement*, construit normalement sur le féminin de *nouveau*, se distingue alors graphiquement de *nouvelle*, qui continue de s'écrire avec deux *l*. Cela oblige à opérer des changements sur un autre endroit du système orthographique, celui des adjectifs. Nous nous sommes alors demandée s'il n'eût pas été préférable d'opter pour le redoublement de la consonne *l / t* pour tous les verbes en *-eler / -eter*, en dépit du critère fréquentiel, afin d'éviter d'ébranler une autre zone du système orthographique. Pour appuyer ce choix, nous pouvons faire remarquer, suite à un examen attentif de copies d'étudiants, que de nombreuses erreurs sont commises au niveau des accents, non seulement par les étrangers, mais par les francophones eux-mêmes. Les scripteurs ont tendance à les oublier plus facilement qu'une lettre. Nous sommes plus favorables aux consonnes doubles pour ces deux raisons.

26 Signalons pour finir trois autres changements opérés par les *Rectifications* et qui concernent le plan graphique : 1) la soudure des mots composés, 2) la suppression de la gémiation des consonnes doubles (*an-*, *on-*) et 3) la suppression des consonnes doubles aux mots se terminant en *-ole*.

- Curieusement, la soudure ne concerne qu'une partie des mots composés : ceux commençant par les préfixes *contre*, *entre*, *extra*, *infra*, *intra* et *ultra*, « certains » mots formés d'éléments nominaux, « certains » mots d'origine la-

tine ou étrangère, les mots composés sur des thèmes savants et les onomatopées. Ex. *contrappel, entretemps, tictac, weekend, agroalimentaire, portemonnaie*. Parallèlement, de nouvelles exceptions émergent : le trait d'union est maintenu quand la composition est libre (*italo-français, franco-italien*) ou quand le mot est trop long (*otorhino-laryngologiste*). Il aurait peut-être été plus sage de proposer des solutions générales tenant compte des différents cas de figure et qui, une fois connues des locuteurs, auraient permis de bien orthographier n'importe quel mot composé, y compris les nouveaux.

- La suppression de la gémiation des consonnes doubles est régie par le critère morphologique : ex. *distribution + -aliste*. Elle concerne entre autres les finales en *-onalisme, -onariser, -onataire, -onesque, -onesse, -oniche, -onite*. Ici aussi, chacun de ces cas est assorti d'au moins une exception, et ce sont souvent les mots les plus fréquents qui sont appelés à jouer ce rôle d'exception.
- Enfin, la suppression des consonnes doubles aux mots se terminant en *-ole* simplifie certes l'écriture, comme en témoignent les graphies *barcarole, corole, girole*, mais elle est complétée de nouvelles exceptions : *colle, folle, molle*.

27 Les *Rectifications* apparaissent donc très cohérentes dans leurs principes, mais lorsqu'on examine de près les listes analytiques, on se rend compte que la diminution du nombre d'exceptions dans un secteur est contrebalancée par la création d'exceptions dans un autre. Et le plus souvent, ces exceptions correspondent à des mots fréquents. Peut-être les auteurs des *Rectifications* ont-ils décidé de ne pas aligner les mots fréquents sur la norme rectifiée pour ne pas contrarier les habitudes des scripteurs. Il nous semble pourtant qu'une telle initiative aurait permis d'intérioriser plus rapidement la nouvelle norme orthographique.

28 Voyons à présent comment les *Rectifications* ont été reçues en France et dans trois autres pays de la francophonie.

## 2.4. La réception des Rectifications en France, en Belgique, en Suisse et au Québec

- 29 Par opposition aux arrêtés de tolérance, qui ne touchent pas à la langue, mais tolèrent simplement certaines erreurs (le dernier en date étant celui de René Haby de 1976), les *Rectifications* constituent une *évolution de la norme*. Accepter ces dernières, c'est donc accepter que *la norme ne soit pas figée*, qu'elle *puisse évoluer*. C'est donc aller contre la représentation, qui a été développée à partir de 1835 et qui prévaut encore aujourd'hui, d'une norme orthographique unique.
- 30 Une analyse des pratiques orthographiques réelles des scripteurs de France, de Belgique, de Suisse et du Québec a été effectuée entre 2002 et 2004 par l'Observatoire des pratiques linguistiques de la Délégation générale à la langue française (DGLF). Cette analyse visait à déterminer le degré de connaissance des *Rectifications* orthographiques de 1990 par les usagers francophones. Elle a pris la forme d'un questionnaire qui a été soumis à 7 groupes francophones en 2002 et 2003, soit à un effectif total de 306 étudiants. Les résultats ont été rassemblés dans l'ouvrage de Liselotte Biedermann-Pasques et de Fabrice Jejcic. Nous reprenons ici leur principale conclusion, à savoir que la réception des *Rectifications* est inégale : elle varie selon les pays.

### La réception des Rectifications en France, en Belgique, en Suisse et au Québec (2002-2004)

	France	Belgique	Suisse	Québec
Autoévaluation du degré de connaissance des Rectifications	10,25 % (Caen 1, Paris-IUFM, Caen 2)	60,61 % (enquête Bruxelles)	53,57 % (enquête Neuchâtel)	37,68 % (Univ. Laval, Sherbrooke)

Pratique des graphies rectifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- régularisation du pluriel des mots composés avec un -s en finale du 2<sup>e</sup> élément, type <i>un abat-jour des abat-jours</i> : 49,53 %</li> <li>- accentuation, avec introduction de l'accent grave sur e prononcé ouvert devant une syllabe muette, type <i>je céd(e)rai</i> et <i>évèn(e)ment</i> : 40,26 %</li> <li>- francisation de mots d'emprunts, type <i>à capella</i>, avec introduction d'un accent grave sur l'élément <i>à (capella)</i> emprunté à l'italien, sur le modèle de la préposition française <i>à</i> : 18,93 %</li> <li>- suppression de l'accent circonflexe sur i : 3,30 %</li> <li>- régularisation d'anomalies, du type <i>ognon</i> : graphies traditionnelles</li> </ul>		
Rectification et tolérance	Traditionnalistes et tolérants	Rectificateurs et intolérants	Traditionnalistes et tolérants

31 Le fort pourcentage de Belges déclarant connaître les *Rectifications* s'explique par deux facteurs.

- Les *Rectifications* sont enseignées et appliquées en Belgique aux trois niveaux de l'enseignement : fondamental, secondaire et supérieur.
- Elles sont appliquées dans plus de 12 périodiques, dans les concours d'orthographe et dans les correcticiels.
- Fait notoire : le magazine mensuel *Le Lion* envoyé aux consommateurs réguliers d'une société de grande distribution alimentaire, adopte la totalité des *Rectifications*.
- Un effort a été fait de la part du gouvernement, tant au niveau de l'enseignement que de l'édition.

32 En France, deux dates-clés sont à retenir : 2007 et 2016.

- Le 12 avril 2007, les *Programmes de l'École Primaire, Cycle des Approfondissements*, publiés dans le Hors-Série n° 5 du *Bulletin Officiel*, font pour la première fois cette remarque, p. 119, en note de la rubrique « Orthographe » : « On s'inscrira dans le cadre de l'orthographe rectifiée. Les *Rectifications* définies par l'Académie Française ont été publiées au *Journal Officiel de la République française* le 6 décembre 1990, édition des Documents Administratifs. Elles se situent tout à fait dans la continuité du travail entrepris par l'Académie Française depuis le 17<sup>e</sup> siècle, dans les huit éditions précédentes de son dictionnaire. » On a là une première reconnaissance des *Rectifications* et une incitation implicite à les enseigner.
- Début 2016, cette incitation implicite devient explicite. Le ministère de l'Éducation nationale décide l'application des *Rectifications* orthographiques dans les classes et les manuels scolaires. L'orthographe rectifiée sert dès lors de référence pour apprendre l'orthographe dans les collèges.

- 33 Après la Suisse, en 1996, et la Belgique, en 1998, la France recommande en 2007 l'enseignement de la nouvelle orthographe au primaire et fait en 2016 de l'orthographe rectifiée l'orthographe de référence dans les collèges.
- 34 Au Québec, l'analyse des pratiques orthographiques entre 2002 et 2004 révèle que les nouvelles graphies sont acceptées dans les examens officiels, du primaire à l'université, mais qu'elles ne sont pas encore enseignées dans les écoles. Ce retard s'explique par le choix de l'Office Québécois de la Langue Française de ne pas faire cavalier seul et de recommander l'application des *Rectifications* en même temps que la France. À l'heure actuelle, les enseignants québécois sont tous informés de l'orthographe rectifiée pendant leur formation universitaire, mais demeurent libres de l'enseigner ou non à leurs élèves.

### Les organismes promouvant l'orthographe rectifiée en France, en Belgique, en Suisse et au Québec

	France	Belgique	Suisse	Québec
Fondation d'un organisme promouvant la nouvelle orthographe	AIROÉ <sup>1</sup> (1983)	APARO <sup>2</sup> (1991)	Délégation à la langue française (1992) ANO <sup>3</sup> (2000)	GQMNF <sup>4</sup> (2004)
Date de mise au courant officielle des enseignants au sujet des Rectifications	Avril 2007	1998	1996	2007
Action commune	En 2001, l'APARO, l'AIROÉ et l'ANO forment le Réseau pour la NOUvelle Orthographe du Français (RENOUVO) dans le but de publier un document d'information commun : le <i>Vadémécum de l'orthographe recommandée</i> .			En 2004, GQMNF se joint à ses homologues européens au sein du RENOVO.

1. AIROÉ : Association pour l'Information et la Recherche sur les Orthographe et les systèmes d'Écriture.

2. APARO : Association pour l'Application des Recommandations Orthographiques.

3. ANO : Association pour la Nouvelle Orthographe.

4. GQMNF : Groupe Québécois pour la Modernisation de la Norme Française.

- 35 Dernier point et non des moindres : pour quelles raisons les *Rectifications* ont-elles suscité des réticences auprès des scripteurs français ?

### 3. Vers une évolution de nos représentations sur la norme orthographique avec les Rectifications ?

- 36 Trois facteurs peuvent expliquer le succès mitigé des *Rectifications* en France.
- 37 Le premier est la représentation « mitigée » que les *Rectifications* offrent de l'orthographe : l'orthographe rectifiée tend vers une plus grande cohérence au niveau de ses principes (les nouvelles règles sont simples et faciles à mettre en œuvre), mais elle est, dans la pratique, assortie de nouvelles exceptions, dommageables pour le bon fonctionnement du système orthographique.
- 38 La deuxième raison tient aux obstacles externes et internes qui se dressent sur le chemin des scripteurs. Parmi les obstacles internes, on peut évoquer :
- l'habitude qu'ont les scripteurs de voir les mots orthographiés d'une certaine manière et le caractère déstabilisant des nouvelles graphies qui modifient l'image des mots,
  - le temps consacré à l'apprentissage de l'orthographe et les difficultés rencontrées pour se l'approprier, qui rendent les scripteurs plus réticents à fournir des efforts supplémentaires pour se réinvestir dans ce domaine, même lorsqu'ils savent que c'est pour une bonne cause (faciliter l'accès à l'écrit des générations futures)
  - et l'attachement affectif à quelque chose qu'on a appris dès l'enfance, avec lequel on a grandi.
- 39 Parmi les obstacles externes à la nouvelle orthographe, figurent
- la sacralisation de l'orthographe (qui contribue à en masquer les incohérences graphiques et à les imposer aux scripteurs),
  - l'utilisation de cet outil à des fins de sélection professionnelle, de discrimination sociale (simplifier l'orthographe revient à ne plus pouvoir bénéficier de cet outil de mesure pour sélectionner les candidats à l'embauche) ; cet obstacle et le précédent ont été créés avec l'institutionnalisation de l'orthographe



- et le faible investissement initial des instances éducatives et éditoriales pour faire connaître les graphies rectifiées et habituer petit à petit l'œil du public à la nouvelle orthographe.

40 Mais l'obstacle le plus important est sans doute la douleur inhérente à la transformation de nos représentations sur la norme orthographique, point qui renvoie à la valeur sociale et individuelle de l'acquisition du savoir orthographique. Les chercheurs en psychologie sociale et en sociologie (Abric, Flament, Rateau, Rouquette..), le rappellent : pour pouvoir transformer un objet, il faut d'abord modifier ses représentations sur l'objet. Et pour transformer ses représentations sur l'objet, il faut se transformer soi-même, accepter de voir ses anciennes certitudes se désagréger pour laisser la possibilité à une représentation plus juste, plus adéquate, plus proche de la véritable réalité de l'objet considéré, de venir se construire à la place. Parmi les représentations à modifier, figurent 1a, 2a et 3a (Makassikis, 2017).

### Représentations

traditionnelle	nouvelle
1a/ L'orthographe est un objet figé.	1b/ L'orthographe est un outil évolutif, adaptable.
2a/ Les scripteurs doivent s'adapter à l'orthographe.	2b/ L'orthographe peut aussi s'adapter aux scripteurs <sup>1</sup> .
3a/ La norme linguistique est fondée sur l'usage <sup>2</sup> . Or l'orthographe est la langue <sup>3</sup> . Donc la norme orthographique est aussi fondée sur l'usage.	3b/ La norme linguistique est fondée sur l'usage. Or l'orthographe n'est pas la langue. Donc la norme orthographique peut se fonder sur autre chose que l'usage, la raison par exemple.

1. On retrouve les conceptions 1b et 2b formulées par Masson (2013 : 270, 273) à un niveau supérieur, celui de l'écriture : « l'écriture est une *invention qui n'est pas donnée une fois pour toutes*, mais qui se gère dans une perspective du passé et dans une perspective d'avenir » ; « *l'écriture est faite pour l'homme et non l'homme pour l'écriture* » (nous soulignons).

2. « [L]'Usage [...] est réputé être *l'unique législateur en matière de Langue*. » « L'Usage va dans le même sens que le génie. C'est en effet au nom de l'idéal [...] qu'on s'abstient de poser la question "qui fait l'Usage ?". Et si d'aventure on la posait, la réponse pointerait vers un autre mythe : la collectivité des usagers. Mythe, parce que les usagers réels de la langue réelle sont exclus de cette communauté idéale » (Klinkenberg, 2013 : 91).

3. Klinkenberg (2013 : 81) repère cette construction sociale, qui assimile l'orthographe à la langue, dans son analyse des propos tenus sur Internet par les lecteurs de quotidiens belges et les journalistes qui leur donnent la parole en 2008 et 2009 : « *tuer à l'orthographe, c'est trahir la langue, la dénaturer, voire la défigurer* ».

41 Une évolution de la norme orthographique ne peut donc se faire sans une évolution de nos représentations de celle-ci. Pour pouvoir modi-

fier la norme orthographique, il faut modifier la représentation que nous avons de cette norme, y voir un outil fondé davantage en raison qu'en usage. Un travail intérieur de déconstruction est nécessaire pour reconstruire nos représentations sur des bases plus solides, et c'est ce qu'il y a de plus douloureux.

- 42 La norme orthographique, en tant que manière « juste », « correcte » d'écrire un mot, est en train de connaître une évolution. Après un siècle de quasi-immobilisme, au cours duquel la réaction négative de l'Académie aux propositions de réforme des scripteurs de l'époque a alimenté la représentation d'une norme orthographique figée, essentiellement liée au bon usage, les *Rectifications* de 1990 sont venues apporter un nouveau souffle à la norme orthographique en corrélant la notion de correction graphique avec une codification fondée davantage sur la raison. Ce faisant, les *Rectifications* ont tendu à désacraliser l'orthographe, en portant atteinte à la représentation de l'orthographe comme *surnorme*<sup>3</sup> ne souffrant aucune variation et restant bon gré, mal gré réservée à une élite malgré la démocratisation de l'enseignement.
- 43 Les *Rectifications* proposées en 1990 sont une tentative de redresser le système orthographique à quelques endroits où il présente des défaillances visibles. Cette normalisation passe par l'élimination des inadéquations graphie-phonie (*zone phonographique*), par la régularisation des séries désaccordées (*zone morphographique*) et par la mise en place de schémas graphiques stables pour les numéraux, les verbes en *-eler*, *-eter*, les noms composés et les emprunts (*zone strictement graphique*). En fondant la norme orthographique plus sur des choix raisonnés que sur un usage arbitraire, l'idée est d'adapter l'outil à ses utilisateurs, comme cela se fait habituellement pour tous les autres outils qu'invente l'homme.
- 44 La réception positive des *Rectifications* en Belgique et en Suisse montre que les représentations orthographiques peuvent évoluer pour peu qu'un effort de la part des instances éducatives et éditoriales soit effectué dans cette direction, afin d'accompagner les scripteurs dans leur passage d'une représentation de l'orthographe en tant que *surnorme* à une représentation de l'orthographe en tant que *norme* (mélange équilibré d'usage et de raison).

- 45 La France et le Québec ont fait un pas important en 2007 en faveur de l'orthographe recommandée. Avec sa mise en application – à titre obligatoire ou facultatif – dans les collèges, l'orthographe recommandée jouit d'une plus grande visibilité auprès des élèves et des enseignants. On peut dès lors supposer que l'écart entre les représentations orthographiques des scripteurs et celles sous-jacentes aux *Rectifications* s'amenuisera progressivement.
- 46 Les *Rectifications* orthographiques de 1990 sont donc bel et bien une entreprise de transformation, de déconstruction de nos représentations orthographiques. Elles s'imposeront définitivement dans les consciences lorsqu'on passera « du *discours technique* au *discours des affects*, [lorsqu'on transformera] les constats techniques en débat de valeurs : en clair, [lorsqu'on fera] voir que *la complexité de l'orthographe entraîne de l'exclusion et un cortège de drames sociaux* » (Klinenberg, 2013 : 100).

## BIBLIOGRAPHY

---

ABRIC Jean-Claude (dir.), 1997, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, Psychologie sociale, 1<sup>re</sup> éd. 1994.

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Journal officiel de la République française* du 6 décembre 1990 – édition des documents administratifs, *Les Rectifications de l'orthographe. Conseil Supérieur de la Langue Française* [[http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/Rectifications\\_1990.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/Rectifications_1990.pdf)] ([http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications\\_1990.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications_1990.pdf)), consulté le 9 juillet 2018.

ACADÉMIE FRANÇAISE, Déclaration de l'Académie française du 5 février 2016, *L'Académie française et la « réforme de l'orthographe »* [<http://www.academie-f>

[rancaise.fr/actualites/lacademie-francaise-et-la-reforme-de-lorthographe](http://www.academie-francaise.fr/actualites/lacademie-francaise-et-la-reforme-de-lorthographe)], consulté le 10 juillet 2018.

ACADÉMIE FRANÇAISE, Déclaration de l'Académie française du 11 février 2016, *Déclaration de l'Académie française sur la « réforme de l'orthographe » adoptée dans la séance du jeudi 11 février 2016* [<http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-la-reforme-de-lorthographe>], consulté le 10 juillet 2018.

ARRIVÉ Michel, 1993, *Réformer l'orthographe ?*, Paris, PUF, Linguistique Nouvelle.

BADDELEY Susan, JEJCIC Fabrice, MARTINEZ Camille (dir.), 2013, *L'orthographe en quatre temps : 20<sup>e</sup> anniversaire des Rectifications de l'orthographe de 1990 : enseignements, recherche et*

*réforme, quelles convergences ? Actes du colloque international de 2010*, Paris, Honoré Champion.

BÉDARD Édith, MAURIS Jacques (dir.), 1983, *La norme linguistique*, Paris, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, collection « L'ordre des mots », Le Robert.

BIEDERMANN-PASQUES Liselotte, JEJCIC Fabrice, 2006, *Les Rectifications orthographiques de 1990. Analyse des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002-2004)*, Presses Universitaires d'Orléans, Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, n° 1, Ministère de la culture et de la communication, CNRS.

BLANCHE-BENVENISTE Claire, CHERVEL André, 1974, *L'orthographe*, Paris, François Maspero, Les textes à l'appui.

CATACH Nina, 1980, *L'orthographe française. Traité théorique et pratique*, Paris, Nathan, Université Information Formation.

CATACH Nina, 1991, *L'orthographe en débat. Dossiers pour un changement (avec la liste complète des mots rectifiés)*, Paris, Nathan Université, Fac Linguistique.

CERQUIGLINI Bernard, 2004, *La genèse de l'orthographe française (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Honoré Champion, Unichamp-Essentiel.

CONTANT Chantal, MULLER Romain, 2010, *Les Rectifications de l'orthographe du français : la nouvelle orthographe accessible : les nouvelles règles, les mots de tous les jours, conseils pratiques*, Bruxelles, de Boeck-Duculot, coll. « Entre guillemets ».

ENCREVÉ Pierre, 2013, « Dans les coulisses des Rectifications », dans BADDELEY Susan, JEJCIC Fabrice, MARTINEZ Camille (dir.), 2013, *L'orthographe en quatre temps. Actes du colloque international de 2010*, Paris, Honoré Champion, p. 15-23.

FAYOL Michel, JAFFRÉ Jean-Pierre, 2008, *Orthographier*, Paris, PUF, Apprendre.

GAK Vladimir, 1976, *L'orthographe du français : essai de description théorique et pratique*, Paris, SELAF.

GREVISSE Maurice, 2007, *Le Bon Usage : grammaire française*, Bruxelles, de Boeck-Duculot (14<sup>e</sup> éd.).

GUION Jean, 1974, *L'institution orthographe. À quoi sert l'orthographe ? À quoi sert son enseignement ?*, Paris, Le Centurion/ Sciences Humaines, Paidoguides.

HONVAULT-DUCROCQ Renée (dir.), 2006, *L'orthographe en questions*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, DYALANG.

KELLER Monika, 1999, *La réforme de l'orthographe. Un siècle de débats et de querelles*, Paris, Conseil international de la langue française.

KLINKENBERG Jean-Marie, 2013, « L'hydre de la réforme. Images sociales de l'orthographe et de la politique linguistique », dans BADDELEY Susan, JEJCIC Fabrice, MARTINEZ Camille (dir.), 2013, *L'orthographe en quatre temps. Actes du colloque international de 2010*, Paris, Honoré Champion, p. 73-103.

MAKASSIKIS Martha, 2017, *Apprendre l'orthographe française quand on est étudiant allophone*, Paris, Connais-

sances et Savoirs, Sciences Humaines et Sociales.

MARTINEZ Camille, 2012, *L'orthographe des dictionnaires français : la construction de la norme graphique par les lexicographes*, Paris, Honoré Champion.

MASSON Michel, 2013, « Conclusion du colloque », dans BADDELEY Susan, JECIC Fabrice, MARTINEZ Camille (dir.), 2013, *L'orthographe en quatre temps. Actes du colloque international de 2010*, Paris, Honoré Champion, p. 269-273.

MILLET Agnès, LUCCI Vincent, BILLIEZ Jacqueline, 1990, *Orthographe mon amour !*, Presses universitaires de Grenoble.

MORIN Edgar, (1990) 2005, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, Points Essais.

MULLER Charles, 1998, *Monsieur Duquesne et l'orthographe : petite chronique française, 1988-1998*, Paris, Conseil international de la langue française.

ORTHOGRAPHE RECOMMANDÉE, *La nouvelle orthographe, parlons-en ! Miniguide d'information* rappelant les 10 nouvelles règles à connaître pour écrire avec la nouvelle orthographe [<http://www.orthographe-recommandee.info/miniguide.pdf>], consulté le 9 juillet 2018.

PAVEAU Marie-Anne, ROSIER Laurence, 2008, *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert, cha-

pitre 4 : « L'orthographe, entre langue et société », p. 119-168.

RENOUVO (Réseau pour la nouvelle orthographe du français), *Mots concernés par les recommandations orthographiques* [<http://www.renouvo.org/liste.php?t=3>], consulté le 24 juillet 2018.

SCHOENI Gilbert, BRONCKART Jean-Paul, PERRENOUD Philippe (dir.), 1988, *La langue française est-elle gouvernable ? Normes et activités langagières*, Neuchâtel-Paris, Delachaux & Niestlé, Actualités pédagogiques et psychologiques.

SIOUFFI Gilles, STEUCKARDT Agnès (dir.), 2001, *La norme lexicale*, Publications Montpellier III, DIPRALANG.

THIMONNIER René, DESMEUZES Jean, LE MAITRE Jacques, 1976, *L'orthographe raisonnée. Mémento orthographique et grammatical. Cours moyen*, Paris, Classiques Hachette, Méthode Thimonnier.

VAUGELAS Claude Fabre (de), 1934, *Remarques sur la langue française*, Paris, Droz.

WILMET Marc, 2007, *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles, De Boeck, p. 24 (remarque orthographique sur les mots composés).

WYNANTS Bernadette, 1997, *L'orthographe, une norme sociale. La construction sociale et les transformations de l'orthographe française*, Liège, Mardaga, Psychologie et sciences humaines.

## NOTES

---

1 [www.cnrtl.fr/definition/orthographe](http://www.cnrtl.fr/definition/orthographe) (consulté le 09/07/2018).

2 <http://cnrtl.fr/definition/nénuphar> (consulté le 09/07/2018).

3 Marie-Anne Paveau et Laurence Rosier (2008 : 156) parlent d'« *hypernormativité orthographique* ».

## ABSTRACTS

---

### Français

Les *Rectifications* de l'orthographe de 1990 ont proposé dix nouvelles règles visant à rectifier quelques incohérences du passé et à prendre des mesures orientées vers l'avenir, en harmonisant les néologismes et les emprunts. Observées de près, les *Rectifications* affectent trois des quatre zones du pluri-système orthographique tel qu'il a été défini par Nina Catach (1980) : phonographique, morphographique, étymologique et historique. Elles épargnent toutefois la zone logographique (relative à la distinction graphique des homophones) et s'attaquent à une zone absente de la schématisation théorique de Nina Catach : la zone strictement graphique. Une comparaison attentive de l'*ancienne norme* et de la *norme rectifiée* à travers quelques exemples met au jour une évolution des représentations orthographiques, sous-tendue par l'exigence de s'appuyer davantage sur la *raison* pour orthographier les mots. Corollairement à cette transformation de nos représentations, nous sommes conviés à substituer à la notion de *super-norme* orthographique celle de *norme* orthographique, ponctuellement sujette à des variations et ajustements, en vue de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

### English

The French spelling reforms of 1990 proposed ten new rules which are aimed at correcting some historical inconsistencies and at taking forward-looking measures by harmonizing neologisms and borrowed words. When observed closely, these *Rectifications* affect three areas of the orthographic system as defined by Nina Catach (1980): phonographic, morphographic, etymological and historical. Notwithstanding, they save the logographic area (relative to the graphical distinction of homophones) and broach an area absent from Nina Catach's theoretical schema: the strictly graphic zone. A close comparison of the *traditional standard* and the *reformed standard* through a few examples reveals an evolution of orthographic representations, underpinned by the need to rely more on *reason* when spelling words. As a corollary to this transformation of our orthographic representations, we are invited to replace the notion of orthographic *super norm* with an orthographic *norm*, subject to variations and ad hoc adjustments which better meet users' needs.

## Deutsch

Die orthografischen „Berichtigungen“ von 1990 in Frankreich beinhalten zehn neue Regeln, die es erlauben sollen, einige Inkohärenzen aufzuheben und neue orthografische Maßnahmen für die Zukunft zu ergreifen, die u.a. Neologismen und Lehnwortgut harmonisieren. Drei der vier Teilbereiche (nach Nina Catach, 1980) des orthografischen Systems werden durch die *Berichtigungen* betroffen: der phonografische, der morphografische, der etymologische und der historische. Der logografische Bereich (i.e. um Homophone zu unterscheiden) bleibt verschont. Die Berichtigungen betreffen aber auch einen Bereich, den Catach nicht miteinbezieht, den *stricto sensu* grafischen Bereich. Ein durch Beispiele fokussierter Vergleich zwischen der früheren Norm und derjenigen, die die Berichtigungen mit sich bringen, weist auf eine Veränderung der orthografischen mentalen Repräsentationen hin, die nötig sind, damit die Menschen besser mit dem Grund, Wörter anders zu schreiben, zurechtkommen. Dabei müsste auch die zurzeit noch überwiegende „Übernorm“ abgebaut und zur einer einfachen Rechtsschreibungsnorm werden, die auch Variationen haben kann, wenn sie den Schreibbedürfnissen der Benutzer zu Gute kommen.

## INDEX

---

### Mots-clés

évolution., norme, orthographe, raison, Rectifications de 1990, représentation, surnorme, usage

### Keywords

evolution, French spelling reforms of 1990, reason, representation, spelling, standard, super-standard, usage

### Schlagwortindex

Berichtigungen von 1990, Entwicklung, Norm, Rechtschreibung, Repräsentation, Übernorm

## AUTHOR

---

### Martha Makassikis

Membre de l'UR LiLPA (Linguistique, langues, parole) (EA 1339) de l'université de Strasbourg, docteur en sciences du langage, Martha Makassikis s'est penchée au cours de sa thèse sur les facilités et les difficultés auxquelles sont confrontés les apprenants allophones – comparativement aux francophones – lorsqu'ils s'approprient l'orthographe française. Ayant enseigné pendant cinq ans le français langue étrangère (FLE), elle poursuit ses recherches sur l'orthographe et sur la méthodologie spécifique des travaux académiques français, méthodologie à

La norme orthographique et les Rectifications de 1990 : vers une évolution de nos représentations sur l'orthographe ?

laquelle les étudiants allophones ne sont pas familiarisés et qui constitue bien souvent une entrave à leur réussite universitaire.

IDREF : <https://www.idref.fr/158604067>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000389540363>